

## Déclaration de soutien financier

Lorsque votre demande doit être accompagnée de preuves de capacité financière, selon l'OPTION correspondant à votre situation, cette déclaration doit être remplie et signée par toute personne qui assumera les coûts relatifs à votre séjour d'études au Québec.

Étudiant(e) ou enfant mineur* : \ \ \ \ \ \ \
Nom et prénom Date de naissance (année/mois/jour)
Je, soussigné(e), Nom et prénom de la personne qui prend en charge l'étudiant ou l'enfant mineur
Domicilié(e) au
Numéro Rue Appartement
Ville Province Code postal Pays
Qui ai le statut de :  résident permanent citoyen canadien autre : (Précisez)
M'engage, par la présente, à assumer tous les coûts relatifs au séjour au Québec de l'étudiant(e) ou de l'enfant mineur identifié ci-dessus, soit plus particulièrement :
<ul> <li>ses frais de logement, de nourriture, de vêtements et de nécessités personnelles, ou à l'héberger gratuitement chez moi et à lui fournir la nourriture, les vêtements et les nécessités personnelles;</li> </ul>
<ul> <li>ses droits de scolarité et autres frais relatifs aux études exigés par l'établissement d'enseignement fréquenté au Québec, y compris, s'il y a lieu, les droits de scolarité additionnels applicables aux étudiants étrangers;</li> </ul>
<ul> <li>ses frais de transport au Québec et du Québec vers son pays d'origine ou vers une autre destination à la fin de son séjour au Québec;</li> </ul>
<ul> <li>à souscrire à son nom une assurance maladie et hospitalisation privée au Québec afin de couvrir ses frais médicaux et à maintenir celle-ci en vigueur pendant la durée de son séjour au Québec, à moins que l'étudiant(e) ou l'enfant mineur soit couvert par une assurance maladie et hospitalisation valide au Québec ou par la Régie de l'assurance maladie du Québec.</li> </ul>
* Pour le Programme des étudiants étrangers, l'étudiante ou l'étudiant est considéré majeur à partir de 17 ans.
Cet engagement est valable pour la durée de validité du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) demandé.
Je comprends que le ministre peut :
<ul> <li>vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur(se) ou au vérificateur(trice) un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;</li> </ul>
<ul> <li>rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;</li> </ul>
<ul> <li>refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;</li> </ul>
<ul> <li>annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.</li> </ul>
En foi de quoi, j'ai signé à Ville Pays le L Date (année/mois/jour)
Signature